

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u> Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE N°042-2023 PORTANT AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire délégué de la commune déléguée de Chambois, commune déléguée de GOUFFERN EN AUGE (Orne)

VU l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

CONSIDERANT, qu'à l'occasion de la balade moto organisée par l'association Fabrice Miguet Le Mig le samedi 22 avril 2023 dont le départ sera donné à partir de 9h30 depuis le parking à côté de la statue Fabrice MIGUET, Mr Michel DUCRET, président de l'association, a demandé l'autorisation d'utilisation de l'espace public sur le parking, cité Edouard Portier situé rue des Canadiens – Chambois – 61160 GOUFFERN EN AUGE

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

L'association Fabrice Miguet Le Mig dont le siège social est situé à : L'être aux Vêques – 61150 AVOINES est autorisée à occuper le parking cité Edouard Portier Rue des Canadiens – Chambois - 61160 GOUFFERN EN AUGE à l'occasion du départ de la balade moto du vendredi 21 avril 2023-08h au dimanche 23 avril 2023 -19h.

ARTICLE 2:

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 3:

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de nonrespect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 4:

Monsieur le Maire délégué de la commune déléguée de Chambois Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie d'Argentan,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté,

Fait à Chambois, le 13 avril 2023 Le Maire délégué,

Ph. LANGEARD